

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 27 juin 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 20 juin 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 18

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	Mme Chantal OUTHIER
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	M. Emmanuel BICHOT
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
Mme Nathalie KOENDERS	M. Denis HAMEAU	Mme Sandrine RICHARD
M. Rémi DETANG	Mme Stéphanie MODDE	Mme Claudine DAL MOLIN
Mme Catherine HERVIEU	M. Nicolas BOURNY	Mme Louise MARIN
M. José ALMEIDA	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Louis LEGRAND
M. Jean-François DODET	Mme Lê Chinh AVENA	M. Patrick ORSOLA
M. François DESEILLE	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
Mme Danielle JUBAN	M. Georges MAGLICA	Mme Céline TONOT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Elisabeth REVEL	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Dominique GRIMPRET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Corinne PIOMBINO
M. Patrick MOREAU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Christophe BERTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Adrien GUENE.

### *Membres absents :*

M. Patrick CHAPUIS	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Didier MARTIN	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Alain HOUPERT	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. François HELIE	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Benoît BORDAT
M. Édouard CAVIN	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Thierry FALCONNET
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Guillaume RUET pouvoir à Mme Louise MARIN
M. Philippe BELLEVILLE	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Adrien GUENE
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	Mme Noëlle CABBILLARD pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT.

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Convention d'Objectifs et de Moyens entre Dijon métropole et l'association Bourgogne Energies Renouvelables (BER) relative aux missions d'accompagnement des projets de rénovation thermique en copropriété**

Dijon métropole est engagée en faveur de la transition écologique et de la lutte contre la précarité énergétique. Elle en a fait un objectif transversal dans l'exercice de ses compétences : mobilité (avec ses deux lignes de tramway, un réseau de bus hybrides performants, des itinéraires cyclables et modes doux), énergie (avec le développement de deux réseaux de chaleur urbain bio-sourcés) ainsi qu'au travers de sa politique de l'habitat.

A ce titre, Dijon Métropole porte une dynamique de réhabilitation énergétique du parc d'habitat privé composé à 68 % de logements collectifs, dont près de la moitié ont été construits avant les premières réglementations thermiques des années 1970.

Avec le soutien financier de l'Etat, de l'ADEME et de la Région, Dijon Métropole s'est dotée d'une plateforme locale dédiée « Rénovéco ». Ses missions s'articulent autour de deux axes principaux :

- accompagner les maîtres d'ouvrage dans la définition puis la concrétisation de leurs travaux, en maison individuelle comme en copropriété ;
- mobiliser l'ensemble de la chaîne des professionnels, dans l'évolution de leurs pratiques et de leurs compétences pour répondre aux exigences de cet enjeu de transition énergétique.

Rénovéco Dijon Métropole expérimente depuis 2016 avec l'association Bourgogne Énergies Renouvelables (BER), au titre des activités de son Espace INFO→Énergie, un parcours d'accompagnement dédié aux projets en copropriété. Ce partenariat donne lieu à des conditions favorables au développement des opérations :

- Un référent unique à l'échelle du territoire métropolitain ;
- Un tiers de confiance pour les porteurs de projet aux différentes étapes de leur démarches ;
- Un accompagnement qui renforce l'autonomie du conseil syndical dans sa gestion du projet ;

Dijon Métropole, dans la suite de cette expérimentation, propose d'inscrire cette dynamique d'accompagnement co-développée avec BER dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens, à compter de mai 2019 jusqu'en avril 2020.

A ce titre, Dijon Métropole attribuerait une subvention d'un montant maximum de 48 000 € pour la mise en œuvre des actions précisées dans le projet de convention figurant en annexe.

Celles-ci sont déclinées selon trois axes principaux : l'appui personnalisé aux copropriétés, la mobilisation des professionnels et la réalisation d'animations (conférences, ateliers, salons, thermographies, ...)

**LE CONSEIL,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**DÉCIDE :**

- **d'adopter** le projet de Convention d'Objectifs et de Moyens entre Dijon métropole et l'association Bourgogne Énergies Renouvelables (BER) telle qu'annexé à la présente délibération,
- **d'arrêter** le montant maximum de la subvention à BER à 48 000 € pour une période d'un an, de mai 2019 à avril 2020,
- **de dire** que les crédits de paiement correspondants seront inscrits aux budgets 2019 et suivant,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN : POUR : 69

CONTRE : 0

*DONT 18 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0